

Marie Charvet

La question des fortifications de Paris dans les années 1900. Esthètes, sportifs, réformateurs sociaux, élus locaux

In: Genèses, 16, 1994. Territoires urbains contestés. pp. 23-44.

Citer ce document / Cite this document :

Charvet Marie. La question des fortifications de Paris dans les années 1900. Esthètes, sportifs, réformateurs sociaux, élus locaux. In: Genèses, 16, 1994. Territoires urbains contestés. pp. 23-44.

doi: 10.3406/genes.1994.1245

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes_1155-3219_1994_num_16_1_1245



LA QUESTION **DES FORTIFICATIONS** DE PARIS DANS LES ANNÉES 1900

ESTHÈTES, SPORTIFS, RÉFORMATEURS SOCIAUX, **ÉLUS LOCAUX**

Marie Charvet

es raisons pour lesquelles l'«establishment réformiste»¹ rassemblé dans le Musée social en vient en ✓1908 à s'intéresser à l'aménagement des fortifications de Paris ont été largement analysées : pour les fondateurs de la nouvelle Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, il s'agit d'élargir leur domaine d'intervention du logement populaire à la ville dans son ensemble, l'urbanisme prenant le relais de l'hygiénisme stricto sensu. A la fois ultime chance à ne pas gâcher, puisqu'il s'agit de la dernière grande réserve d'«espaces libres» relativement proche du centre de l'agglomération parisienne, et territoire vierge susceptible d'un traitement exemplaire, dans la mesure où il ne sera pas nécessaire d'y tenir compte de l'héritage du passé, l'espace bientôt libéré par la disparition quasi-assurée du mur d'enceinte constitue le point d'application idéal pour l'urbanisme, cette discipline en voie de constitution². Rien d'étonnant alors à ce que son aménagement soit choisi comme point de départ pour une action en faveur d'un aménagement rationnel des villes.

En s'intéressant au sort de l'enceinte, le Musée social s'engage sur un terrain longtemps réservé aux élus de Paris et de la Seine, aux fonctionnaires de l'administration départementale, aux membres du Gouvernement et aux parlementaires: depuis les années 1880 la suppression de l'enceinte et l'aménagement des terrains qu'elle libérerait mobilisent périodiquement ces acteurs. Il s'agit donc pour les réformateurs du Musée social de faire entendre leur voix dans le débat, en proposant des modalités d'aménagement conformes aux principes de l'urbanisme tels qu'ils les conçoivent. Pour que les solutions qu'ils préconisent aient quelque chance d'aboutir, il leur faut soit se constituer en groupe de pression, soit disposer de relais au sein des différents groupes

- 1. Alain Cottereau, «L'Apparition de l'urbanisme comme action collective : l'agglomération parisienne au début du siècle», Sociologie du travail, vol. 11, n° 4, octobre-décembre 1969, pp. 342-365.
- 2. Giovanna Osti, «La Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social», in Katherine Burlen (éd.), La Banlieue oasis, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 1987, pp. 59-65.

Territoires urbains contestés

Marie Charvet

La question des fortifications
de Paris dans les années 1900

d'acteurs à qui la décision reviendra en fin de compte, les deux stratégies n'étant pas exclusives l'une de l'autre.

Grâce à son président, Jules Siegfried, la Section d'hygiène dispose d'une tribune au Parlement. Dans la mesure où elle accueille des membres des services de la Préfecture de la Seine, qui comptent parmi ses éléments les plus actifs, on peut penser qu'elle a des chances de faire entendre sa voix au sein de l'administration départementale. En revanche, la mobilisation des élus locaux au conseil municipal de Paris et au conseil général de la Seine, ainsi que celle de l'opinion publique, est plus problématique. Je m'intéresserai ici aux conditions dans lesquelles s'est opérée cette double mobilisation, de l'opinion et des élus locaux.

Il s'agit tout d'abord de replacer dans son contexte l'intervention du Musée social. Celle-ci a été préparée par un réveil de l'intérêt pour la question consécutif au projet de lotissement des terrains des fortifications longeant le bois de Boulogne. Contre ce projet, remontant au début des années 1900, s'élèvent à la fois des esthètes, qui se préoccupent de la préservation des sites, et des sportifs, partisans des «espaces libres». La mobilisation de ces deux catégories d'acteurs s'inscrit dans une critique plus générale de la gestion des espaces parisiens par les élus locaux. Ces amateurs éclairés que sont les partisans de la préservation des sites et des espaces libres remettent en cause l'action des élus au nom de la légitimité que confère la compétence. Cette démarche prépare celle du Musée social. La Section d'hygiène rassemble, pour reprendre une distinction empruntée à Jean-Pierre Gaudin³, des «amateurs» et des «spécialistes» de la gestion des espaces urbains. Ils interviennent dans le débat au nom de la légitimité de la compétence, veulent mettre celle-ci au service de la population parisienne et doivent donc mobiliser édiles et opinion publique.

Je montrerai ensuite que dans le conflit qui s'engage entre ces deux types de légitimité, les élus locaux disposent d'une marge de manœuvre supérieure à celle que leurs adversaires-partenaires leur reconnaissent. En effet, chez certains édiles la légitimité que confère la compétence vient redoubler la légitimité électorale. De plus, la visibilité que confère à la question de l'aménagement de l'enceinte l'entrée en scène du Musée social, avec le travail de mobilisation de l'opinion qu'elle suppose, accroît les gratifications auxquelles peuvent s'attendre ceux qui s'y intéressent. Loin

3. Jean-Pierre Gaudin, «Robert de Souza et "l'étude pratique d'esthétique urbaine". Spécialisation et professionnalisation aux débuts de l'urbanisme de plan en France», communication au séminaire «Aux origines des politiques urbaines modernes en Amérique latine, 1900-1950», Rio de Janeiro, août 1994.

de consacrer l'effacement du rôle des élus, l'intervention des réformateurs sociaux contribue alors à l'émergence de stratégies autonomes au sein des assemblées locales.

Au nom de la compétence : l'intervention des esthètes, sportifs et réformateurs sociaux dans le débat sur l'aménagement des fortifications

Depuis le début des années 1880, Ville et État s'opposent au sujet des fortifications. Dans cet affrontement, les élus locaux, qui réclament la suppression de l'enceinte au nom de l'hygiène⁴, font figure de représentants légitimes des intérêts de la population parisienne. Au début du xx^e siècle, alors que la disparition partielle des fortifications semble acquise, et que se précisent les modalités d'aménagement des terrains disponibles, le long du bois de Boulogne notamment, esthètes et sportifs, qui refusent le lotissement des terrains militaires attenants au bois de Boulogne, se mobilisent. Ils ouvrent la voie à l'intervention ultérieure des réformateurs sociaux.

Sauver le bois de Boulogne : la mobilisation des esthètes et des sportifs

En 1898 est adoptée une loi déclassant les fronts ouest et nord de l'enceinte, le produit de la vente des terrains devant être affecté à la modernisation du système de défense. Des négociations s'engagent entre élus parisiens et État, en vue d'obtenir la cession des terrains à la Ville. En 1901, elles sont rompues, la Ville jugeant le prix exigé trop élevé : les responsables militaires désirent en effet financer, par la vente des terrains, la construction d'une enceinte de remplacement. A défaut d'obtenir les terrains, la Ville cherche alors à exercer un contrôle sur l'opération de lotissement qui s'annonce : c'est le sens de la convention Ville-État de 1902, portant sur la portion d'enceinte comprise entre la porte d'Auteuil et la porte Maillot, qui met à la charge de la Ville les travaux de démolition, nivellement et viabilité, et à la charge de l'État l'avance des fonds, ainsi que le don à la Ville de l'emprise des voies à créer. Pour entrer en vigueur, il faut à cette convention de viabilité une ratification parlementaire. Elle fait l'objet d'une proposition puis d'un projet de loi, qui ne sont pas discutés. En effet, pour couvrir les frais de l'enceinte de remplacement,

^{4.} Yves Guyot, *Rapports et Documents du conseil municipal*, 1882, imprimé n° 78.

Territoires urbains contestés

Marie Charvet La question des fortifications de Paris dans les années 1900 il faudrait proposer les terrains à un prix tel que le marché ne pourrait les absorber; dans ces conditions, la meilleure solution semble encore l'attente. Tout change en 1904, quand les militaires renoncent à l'enceinte de remplacement: rien ne s'oppose plus à la ratification de la convention et à son application⁵. Au même moment, Merlou, alors aux Finances, décide d'ajouter aux terrains destinés à la vente par la convention une partie du bois de Boulogne⁶.

La menace, dont la concrétisation semble imminente, qui pèse sur l'intégrité de ce site privilégié suscite la mobilisation des membres d'une certaine élite : esthètes mais aussi sportifs, au sens ou l'on entend ce mot au début du siècle. La campagne est lancée en septembre 1905 dans *Le Figaro* par Frantz Reichel, «sportif complet»⁷ et journaliste, et est bientôt relayée par l'ensemble de la presse⁸. *Le Figaro* publie les lettres de nombreuses personnalités, issues d'horizons variés.

«Savants, académiciens, médecins, gens du monde, poètes, écrivains, auteurs dramatiques, peintres, sculpteurs, caricaturistes, avocats, hommes politiques, journalistes, gens de robe, de plume ou de verbe, tout ce qui compte, qui fait à Paris la loi de l'opinion, tous se dressent, se groupent dans un beau mouvement de protestation pour s'élever avec la foule parisienne et en son nom, contre les mutilations du bois de Boulogne.»⁹

Au-delà de la réaction de privilégiés défendant la qualité de leur cadre de vie, le ton des lettres publiées est révélateur d'une certaine inquiétude des élites devant les conséquences du progrès : l'extension urbaine n'est décidément plus synonyme d'avancée de la civilisation. Cette inquiétude nouvelle contribue sans doute au succès de la campagne.

Parmi les premiers à s'associer à la protestation contre un projet qui se traduirait par l'amputation de 40 hectares sur les 400 que compte le Bois¹⁰, et à faire parvenir leur adhésion au comité de défense du bois de Boulogne dont la création a été proposée par Pierre de Coubertin¹¹, on relève les noms de Charles Beauquier et de Frantz Jourdain¹². Beauquier, qui participe à la fondation en 1901, de la Société pour la protection des paysages de France¹³, est l'un animateurs du mouvement pour la préservation des sites. Cet élu radical du Doubs, né en 1833 à Besançon, a débuté comme critique musical, ce qui l'a amené, par le journalisme, à la politique. Beauquier est un personnage éclectique : critique musical, mais aussi folkloriste et auteur

- 5. Paul Brousse, Rapports et Documents du conseil municipal, 1905, imprimé n° 4.
- 6. Adolphe Chérioux, Rapports et Documents du conseil municipal, 1907, imprimé n° 121.
- 7. Edouard Seidler et Robert Parienté, Dictionnaire illustré des sports, collection Seghers, Paris, 1963.
- 8. Fortuné d'Andigné, Rapports et Documents du conseil municipal, 1906, imprimé n° 93.
- 9. Frantz Reichel, «Pour sauver le Bois», *Le Figaro*, 12 septembre 1905.
- 10. Frantz Reichel, «Sauver les arbres du Bois», *Le Figaro*, 6 septembre 1905.
- 11. *Ibid*.
- 12. Frantz Reichel, «Pour sauver le Bois», *Le Figaro*, 7 septembre 1905.
- 13. Robert de Souza, «Les Espaces libres, résumé historique», *Mémoires et documents du Musée social*, 1908, pp. 177-185.

de livrets d'opéra, il est devenu à la Chambre le champion de la protection des sites «pittoresques, historiques ou légendaires»¹⁴. Au cours des années 1900, il dépose une série de propositions de loi ou d'amendements en ce sens. Cet intérêt pour la préservation des sites l'amène d'ailleurs, à la fin des années 1900, à se préoccuper d'urbanisme et en fait un des pionniers à la Chambre de la loi sur les plans d'aménagement et d'extension des villes¹⁵. L'architecte Frantz Jourdain, né en 1847, s'est imposé, au début du xxe siècle, comme un des chefs de file du mouvement moderne en architecture. Comme Beauquier, Jourdain a de multiples activités: il participe à l'organisation de différentes expositions universelles et internationales, s'intéresse à la décoration intérieure et à l'ameublement, collabore à de nombreux journaux, dont Le Figaro, et publie même des romans. Jourdain est aussi le fondateur de la Société du nouveau Paris, et c'est à ce titre qu'il s'engage dans le campagne pour le bois de Boulogne¹⁶.

Avec l'intervention de la Société pour la protection des paysages de France et de la Société du nouveau Paris, l'aménagement de l'enceinte devient une question d'esthétique, et à ce titre semble ne pas pouvoir être laissée aux mains des seuls élus locaux. Depuis sa création, la Société pour la protection des paysages de France multiplie en effet les protestations contre les décisions des élus parisiens et des fonctionnaires de la Seine en matière de gestion des espaces parisiens: l'adoption de la taxe sur les jardins, l'aliénation d'une partie du Champ de Mars, le morcellement du parc de la Muette, les engrillagements des forêts autour de Paris et la vente de Bagatelle suscitent successivement son indignation. Elle réclame aussi la transformation des forêts entourant la capitale en «parcs nationaux»¹⁷ et elle a déjà manifesté en 1902 son opposition au projet de lotissement de l'enceinte inclus dans la convention. De son côté, la Société du nouveau Paris a tenté à plusieurs reprises de contrer les décisions de l'administration parisienne, en particulier lors de la vente des terrains du marché du Temple, en juillet 1905¹⁸. L'intervention de ces deux groupes semble donc inaugurer une certaine «disqualification» des édiles. Ces derniers ayant fait la preuve de leur incompétence en matière de gestion des espaces parisiens, il revient aux gens de goût de les remplacer : Jourdain appelle de ses vœux la création d'un comité permanent, réunissant «spécialistes de la beauté» 19 et «directeurs de journaux, industriels, gens de théâtre, mondains et femmes élégantes»²⁰, qui donnerait

^{14.} Jean Jolly (dir.), Dictionnaire des parlementaires français, Paris, PUF, 1960-1977.

^{15.} Ibid.

^{16.} Tristan Leclère, «Jourdain (Frantz), architecte et homme de lettres français...», *Larousse Mensuel*, vol. 10, 1937.

^{17.} Robert de Souza, «Les Espaces libres, résumé historique»..., op. cit.

^{18.} Frantz Reichel, «Pour sauver le bois», Le Figaro, 7 septembre 1905.

^{19.} Ibid.

^{20.} Ibid.

Territoires urbains contestés

Marie Charvet La question des fortifications de Paris dans les années 1900 son avis sur les décisions du conseil municipal et y opposerait si nécessaire son veto.

Les défenseurs du bois de Boulogne n'affichent pas uniquement des préoccupations esthétiques. La plupart des lettres dénoncent l'amputation du Bois comme contraire à l'hygiène et certaines (dont celles du conseiller municipal Grébauval²¹, de l'ancien maire de Neuilly Huet²², et des députés Auffray²³ et Archdeacon²⁴) insistent sur la nécessité d'un aménagement d'ensemble de l'enceinte faisant une part suffisante aux promenades. La campagne du Figaro s'inscrit donc dans le mouvement en faveur des «espaces libres», apparu au début du siècle, et où se retrouvent artistes, sportifs et hygiénistes. En 1902 a été fondé, sur l'initiative de Gabriel Bonvalot, député parisien au passé d'explorateur²⁵, un Comité pour la conservation et la création des espaces libres. Le but du Comité est d'obtenir le vote d'une loi qui exigerait pour toutes les villes de France une proportion d'espaces libres déterminée. A ce «groupement des intérêts d'hygiène, de sport et d'art»²⁶ coopèrent, du côté hygiéniste, la Fédération des ligues contre la tuberculose, la Ligue anti-alcoolique et La Presse médicale, du côté sportif Le Journal de l'Auto, et, pour les arts, la Société du nouveau Paris et la Société pour la protection des paysages de France. Le Comité a réagi contre la Convention de 1902, et est même intervenu à ce sujet lors de la campagne pour les municipales de 1904. L'action du Comité a aussi contribué à diffuser l'expression «espaces libres» dans l'opinion²⁷.

La campagne pour le bois de Boulogne induit une reformulation de la question de l'aménagement de l'enceinte : il s'agit toujours d'hygiène, mais il ne suffit plus seulement de permettre, par la suppression de l'ouvrage militaire, le desserrement du tissu urbain, ce qui était l'objectif des partisans du déclassement dans les années 1880-1890²⁸. On réclame maintenant le maintien de la majeure partie de l'enceinte en espaces libres. La question acquiert aussi une dimension esthétique qu'elle n'avait pas auparavant. Mais, surtout, la mobilisation des esthètes et des sportifs consacre la conversion de la légitimité des «autorités sociales naturelles» en une revendication de compétence qui s'oppose à celle que confère l'élection. Il s'agit alors de combattre les élus locaux ou, au mieux, de les aider s'ils font preuve de bonne volonté. En cela, la campagne pour la préservation du bois de Boulogne prépare l'intervention du Musée social.

- 21. Frantz Reichel, «Pour sauver le bois», *Le Figaro*, 10 septembre 1905.
- 22. Frantz Reichel, «Pour sauver le bois», *Le Figaro*, 11 septembre 1905.
- 23. Frantz Reichel, «Pour sauver le bois», *Le Figaro*, 12 septembre 1905.
- 24. Frantz Reichel, «Pour sauver le bois», Le Figaro, 14 septembre 1905.
- 25. Jean Jolly, Dictionnaire des Parlementaires français..., op. cit.
- 26. Robert de Souza, «Les Espaces libres, résumé historique»..., op. cit.
- 27. Ibid.
- 28. Yves Guyot, Rapports et Documents du conseil municipal, 1882, imprimé n° 78.

La compétence au service de la population parisienne : la création de la Section d'hygiène du Musée social

En 1908, le Musée social se dote d'une Section d'hygiène urbaine et rurale. Celle-ci réunit des «amateurs» éclairés, comme les animateurs du courant de la préservation des sites et du mouvement en faveur des «espaces libres», et des «spécialistes». Parmi ces derniers on compte des architectes et des fonctionnaires municipaux qui depuis le début du siècle ont entamé une réflexion sur la question de l'aménagement des villes (Forestier, Hénard, Bechmann...), ainsi que des hommes plus jeunes, les futurs professionnels de l'urbanisme. Tous participeront à l'élaboration des lois d'urbanisme au cours des années 1910 et 1920. Je ne m'attarderai pas sur ces questions, déjà analysées, en particulier par A. Cormier, J.-P. Gaudin et J. Horne²⁹. Il s'agit ici d'étudier les stratégies déployées par la Section d'hygiène pour convaincre opinion publique et édiles de la nécessité d'un aménagement de l'enceinte conforme aux règles de l'hygiène et de l'urbanisme : en 1908, Ville et État sont près de parvenir à un accord sur le prix des terrains de l'enceinte et leur cession à la Ville, qui pourrait en user librement. Sur l'avis de Siegfried, la Section décide alors de se consacrer en priorité à la question des fortifications. Le travail de mobilisation de l'opinion et des édiles mené par la Section d'hygiène connaît deux sommets : l'intervention dans la campagne pour les élections municipales de 1908 et l'organisation d'une réunion sur le thème des espaces libres.

Lors de la campagne électorale de mai 1908, la Section d'hygiène propose aux candidats d'apposer leur signature sur une affiche élaborée par un de ses membres, R. de Clermont, et présentant un projet pour l'aménagement de l'enceinte (document page 30). Ce projet, qui reprend de façon schématique celui proposé en 1903 par Eugène Hénard³⁰ (document page 31), prévoit la création de neuf grands parcs (occupant une partie des fortifications et de la zone) également répartis sur le pourtour de la capitale, et d'un boulevard circulaire. La Section d'hygiène envoie aussi un certain nombre de jeunes avocats à la Cour d'appel dans les réunions électorales, avec mission d'y soulever la question des espaces libres³¹.

La campagne par affiches est une réussite : presque tous les candidats acceptent d'apostiller l'affiche qui leur est présentée, et donc d'en passer par les conditions du Musée social. La forme de cette intervention est révélatrice de la

- 29. Anne Cormier, Extension, limites, espaces libres. Les travaux de la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée Social, mémoire soutenu au CEA. Architecture urbaine, École d'architecture, Paris Villemin, octobre 1987; Jean-Pierre Gaudin, L'Avenir en plans. Techniques et politiques de la prévision urbaine 1900-1930, Paris, Champ Vallon, 1985 et Janet Horne, Republican Social Reform in France: The Case of the Musée Social, 1894-1914, Ph. D, New York University, 1992.
- 30. Eugène Hénard, Études sur les transformations de Paris, 1903, chapitre 3, «Les Grands Espaces libres. Les Parcs et Jardins de Paris et de Londres». Cf. Jean-Louis Cohen, «Les Visions métropolitaines d'Eugène Hénard», présentation de la réédition, Paris, L'Équerre, 1982, pp. VIII-XVI.
- 31. Raoul de Clermont, Cros-Mayrevielle, «La Campagne électorale de 1908», *Mémoires et Documents du Musée social*, 1908, pp. 197-200.

Territoires urbains contestés

Marie Charvet La question des fortifications de Paris dans les années 1900

Illustration non autorisée à la diffusion

Affiche proposée aux candidats par la Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social lors des élections municipales de 1908. (Raoul de Clermont, Cros-Mayrevielle, «La campagne électorale de 1908», in Mémoires et documents du Musée social, 1908.)

- 32. Juin, d'après Georges Risler, «Les Espaces libres dans les grandes villes. Conférence faite au Musée social en février 1909 par Georges Risler», Mémoires et Documents du Musée social, pp. 351-372 et Ambroise Rendu, Rapports et Documents du conseil municipal, 1908, imprimé n° 46, juillet, d'après «Compte-rendu de la réunion en faveur des espaces libres tenue dans le grand Amphithéâtre de la Sorbonne le 5 juillet 1908», Mémoires et Documents du Musée social, 1908, pp. 201-231.
- 33. «Compte rendu de la réunion [...]. Allocution de M. Jules Siegfried», *loc. cit.*, pp. 201-203.
- 34. «Compte-rendu de la réunion [...]. Conférence de Maître Henri Robert», *loc. cit.*, pp. 215-223.
- 35. Howard S. Becker, *Outsiders*, éditions A.-M. Métailié, Paris, 1985.

revendication d'une nouvelle légitimité fondée sur la compétence : la légitimité du suffrage est censée venir simplement confirmer celle qu'apporte la compétence. A cette action électorale fait suite, quelques semaines plus tard, l'organisation d'une réunion sur le thème des espaces libres : il s'agit là encore pour la Section d'hygiène de s'imposer comme un interlocuteur obligé dans le débat sur l'aménagement de l'enceinte.

En juin ou juillet 1908³², la Section d'hygiène, «avec le concours d'un certain nombre de sociétés dont le but est analogue au sien»³³, organise une réunion sur le thème des espaces libres dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Pour les hygiénistes du Musée social, il s'agit de confirmer devant l'opinion leur intérêt pour le devenir de l'enceinte et aussi de montrer que tous ceux qui détiennent une parcelle de pouvoir dans la gestion de l'aménagement de l'espace parisien devront, pour reprendre les mots d'un des intervenants, «compter avec eux»³⁴. En ce sens, les organisateurs agissent, si l'on peut dire, en transposant une expression empruntée à H. Becker, en «entrepreneurs de normes», comme d'autres se conduisent en «entrepreneurs de morale»³⁵ : il s'agit de

faire de la conservation et de l'accroissement des espaces libres un impératif auxquels ceux qui ont la charge des villes, et au premier chef ceux à qui reviendra l'aménagement des fortifications de Paris, ne peuvent se dérober. Cette démonstration de force est d'autant plus nécessaire que le Musée social est intervenu relativement tard dans le débat sur

Illustration non autorisée à la diffusion

Eugène Hénard,
Projet d'aménagement
des fortifications.
(Eugène Hénard, Études sur
les transformations de Paris, Paris,
Librairie Imprimerie réunies,
Motteroz, 1903.)
Cette illustration nous a été
aimablement communiquée par
Jean-Louis Cohen et André Lortie.

l'aménagement de l'enceinte. Dans cette stratégie d'affirmation de puissance et d'imposition de nouvelles normes de gestion urbaine, différents éléments interviennent.

Le choix d'un lieu prestigieux pour la réunion est en luimême significatif: le grand amphithéâtre de la Sorbonne est un des cadres convoités par les organisateurs de congrès en tout genre qui commencent à se multiplier à partir des années 1880, en particulier dans les sciences sociales, ces disciplines nouvelles qui visent autant à fournir les moyens d'une intervention sur le social qu'à la connaissance³⁶. Le rapprochement est d'ailleurs tentant : les organisateurs de la réunion aspireraient-ils à une légitimation par la science ? Le choix des intervenants n'est en tout cas pas innocent. Les hommes qui se succèdent à la tribune sont en effet porteurs de différents types de légitimité.

Six orateurs interviennent au cours de la réunion : Jules Siegfried, Georges Risler, le docteur Landouzy, Henri Robert, Charles Beauquier et Alexandre Ribot. A l'exception peut-être de Robert, ils entretiennent tous des liens plus ou moins étroits avec le Musée social³⁷. Mais surtout, chacun

^{36.} Christophe Prochasson, Les Années électriques 1880-1910, Paris, La Découverte, 1991.

^{37.} A. Cormier, Extensions, limites, espaces libres..., op. cit. et J. Horne, Republican Social Reform in France... op. cit.

Territoires urbains contestés

Marie Charvet La question des fortifications de Paris dans les années 1900 des orateurs apporte à la cause des espaces libres et au projet d'aménagement de l'enceinte défendu par le Musée social une autorité qu'il tient de la position qu'il occupe dans la sphère où il exerce son activité principale. Ribot, homme politique de premier plan³⁸, confère à la réunion un caractère quasi-officiel. La présence de Siegfried, l'un des promoteurs de la première loi sur les habitations à bon marché en 1894³⁹, ainsi que celle de Risler s'expliquent par leur engagement dans les institutions de la réforme sociale. Beauquier apporte à la réunion la caution du mouvement pour la préservation des sites et Landouzy, un des spécialistes français de la tuberculose⁴⁰, celle du monde scientifique. La présence de l'avocat H. Robert est plus difficile à interpréter. Sans doute est-elle censée apporter une touche «mondaine» à la manifestation; le ton de son intervention le laisse supposer.

En réunissant sous son égide de telles autorités, la Section d'hygiène fait la preuve de son droit à intervenir dans le débat sur l'aménagement de l'enceinte. En particulier, avec l'allocution – très brève – de Beauquier⁴¹ les tenants de la préservation des sites accordent en quelque sorte l'investiture à ces nouveaux intervenants que sont les membres de la Section, avant de se retirer discrètement.

Si la Section parvient à mobiliser l'opinion sur les «espaces libres» – encore qu'elle fasse un peu fonction d'ouvrier de la dernière heure –, et si son intervention dans la campagne électorale est un succès, son action auprès des élus locaux pour imposer un aménagement de l'enceinte conforme aux nouveaux impératifs d'aménagement rationnel des villes se traduit en fin de compte par un échec : le projet de Hénard ne sera pas réalisé. Il s'agit de mettre en évidence les raisons de cet insuccès, en montrant que, dans le conflit qui les oppose aux «amateurs» et «spécialistes», les édiles, détenteurs de la légitimité électorale, sont loin d'être totalement démunis.

Les détenteurs de la légitimité électorale : faire reconnaître leur «compétence» et affirmer leur autonomie

Les édiles disposent d'une marge de manœuvre très supérieure à celle que les nouveaux intervenants sont disposés à leur reconnaître et ils n'acceptent pas longtemps la mise en tutelle inaugurée par la participation du Musée social à la campagne électorale de 1908. En effet, la compétence n'est pas absente des assemblées locales et certains élus partici-

38. J. Jolly (dir.), Dictionnaire des parlementaires français..., op. cit.

39. Ibid.

- 40. C.-E. Curinier, *Dictionnaire national des contemporains*, Office général d'édition, Paris, 1898-1905.
- 41. «Compte-rendu de la réunion [...]. Discours de M. Beauquier», *loc. cit.*, pp. 223-224.

pent à la redéfinition des termes du débat sur l'aménagement de l'enceinte inaugurée par les esthètes et les artistes. En outre, l'intervention des réformateurs sociaux dans le débat, en augmentant la visibilité de la question des fortifications, accroît les bénéfices sur lesquels peuvent compter ceux qui la traitent, et est donc susceptible d'inciter certains élus à s'en emparer pour leur propre compte.

Le renouvellement la Commission des fortifications en 1904 : l'arrivée d'édiles «compétents»

La question de la suppression de l'enceinte occupe les élus locaux depuis le début des années 1880, et le conseil municipal compte au nombre de ses commissions spéciales une Commission des fortifications. A celle-ci se joignent parfois quelques conseillers généraux du département de la Seine pour former une Commission mixte des fortifications. En 1904, le renouvellement de ces deux Commissions, consécutif aux élections municipales, se traduit par un profond bouleversement, sans commune mesure avec les changements observables après les élections de 1900 et de 1908.

Année de renouvellement	1900	1904	1909
Nombre de membres avant renouvellement	9	13	11
Membres reconduits dans la Commision	5	4	11
Départs de la Commission dont : consécutifs à un départ du Conseil	4 (4)	9 (3)	0 (0)
Nombre de membres après renouvellement	14	12	12

Évolution de la composition de la Commission municipale des fortifications⁴².

Année de renouvellement	1900	1904	1909
Nombre de membres avant renouvellement	6	6	6
Membres reconduits dans la Commision	3	2	4
Départs de la Commission dont : consécutifs à un départ du Conseil	3 (3)	4 (0)	2 (2)
Nombre de membres après renouvellement	3	6	6

Évolution de la composition de la Commission mixte des fortifications (conseillers généraux) 43 .

- 42. Liste de MM. les membres du conseil municipal par ordre alphabétique et par quartiers précédée du Bureau du conseil municipal et suivie de la composition des bureaux et des commissions du conseil municipal et des commissions administratives, n° 87, tirage du 1° février 1900; n° 87, tirage du 17 juillet 1900; n° 100, tirage du 8 novembre 1904; n° 101, tirage du 12 janvier 1905; n° 103, tirage du 20 juin 1905; n° 110, tirage du 14 octobre 1907 Paris, Imprimerie municipale.
- 43. Liste de MM. les membres du conseil général de la Seine par ordre alphabétique et par quartiers ou cantons précédée du bureau du conseil général et suivie de la composition des bureaux et des commissions et de la liste des membres des Conseils d'arrondissement de Sceaux et de Saint-Denis, n° 67, tirage du 10 février 1904; n° 69, tirage du 23 novembre 1904; n° 73, tirage du 2 juillet 1907; n° 60, tirage du 23 juillet 1908, Paris, Imprimerie municipale.

Territoires urbains contestés

Marie Charvet La question des fortifications de Paris dans les années 1900 Dans la mesure où le bouleversement de 1904 est contemporain de l'éveil de l'intérêt des esthètes et des sportifs pour l'aménagement de l'enceinte, et où il amène aux affaires des individus qui développent des thèses proches de celles des partisans de la préservation des sites et des défenseurs des espaces libres, cette proximité dans le discours se doublant dans un cas au moins d'une proximité sociale, on peut affirmer que les membres de la Commission participent pour certains à la reformulation du problème, et pour les autres l'accompagnent. Ils contribuent en tout cas à diffuser au sein des assemblées locales les nouveaux termes de la question.

Ce renouvellement prélude en effet à une période d'intense activité de la Commission municipale des fortifications: entre 1905 et 1912, douze textes sont consacrés à la question par des membres de la Commission. Ils ont pour auteurs Paul Brousse⁴⁴, Fortuné d'Andigné⁴⁵, Adolphe Chérioux⁴⁶, et Louis Dausset⁴⁷. Ces quatre hommes sont les éléments les plus actifs de la Commission municipale. A l'exception de Brousse, ce sont des membres récents de la Commission, et chacun occupe une position particulière par rapport aux nouveaux intervenants dans le débat, esthètes ou sportifs, position dont on peut rendre compte, en partie tout au moins, par la mise en évidence de la trajectoire qui l'a amené à s'occuper de la question de l'enceinte.

Paul Brousse: un vétéran précurseur?

Paul Brousse, qui siège depuis 1887 aux conseils municipal et général⁴⁸, est un des champions de la cause du déclassement de l'enceinte au sein de ces deux assemblées. Dès son élection, il relance l'activité municipale sur cette question : en février 1889, il obtient le renouvellement de la Commission municipale des fortifications, en sommeil depuis l'échec des négociations avec l'État au milieu des années 1880. Nommé secrétaire de la nouvelle Commission, il en prend la présidence l'année suivante, après les élections municipales⁴⁹. Il occupe ce poste dans toutes les commissions suivantes, jusqu'à son départ du Conseil, consécutif à son élection à la Chambre en 1906.

La participation de Brousse au débat sur l'enceinte s'inscrit dans une carrière de chef de file du mouvement ouvrier, ce qui lui confère un sens particulier. L'engagement de Brousse dans le mouvement ouvrier remonte au Second Empire. Exilé en Suisse après la Commune, au sein de laquelle il n'a d'ailleurs joué qu'un rôle mineur, il fréquente

- 44. Paul Brousse, Rapports et Documents du conseil municipal, 1905, imprimé n° 4 et 1907, imprimé n° 24.
- 45. Fortuné d'Andigné, Rapports et Documents du conseil municipal, 1906, imprimé n° 93; 1908, imprimés n° 76 et n° 168.
- 46. Adolphe Chérioux, Rapports et Documents du conseil municipal, 1907, imprimé n° 121; 1908, imprimé n° 39 et 1912, imprimé n° 160.
- 47. Louis Dausset, Rapports et Documents du conseil municipal, 1908, imprimés n° 73 et n° 91; 1909, imprimé n° 110 et 1912, imprimé n° 130.
- 48. J. Jolly (dir.), Dictionnaire des parlementaires français..., op. cit.
- 49. Procès-verbaux des séances du conseil municipal, 1889 tome 1, séances des 22 et 25 février 1889 et 11 mars 1889; 1890 tome 2, séances des 17, 19 et 21 novembre 1890.

d'autres socialistes émigrés. De retour en France au début des années 1880, à la faveur des lois d'amnistie, il achève ses études de médecine et s'installe dans le quartier des Épinettes, un des plus pauvres de Paris. Favorable à une transformation de la société sans révolution violente (possibilisme), il s'oppose au sein du Parti ouvrier socialiste français à Guesde et Joffrin, et se retrouve en 1881, avec Allemane, à la tête de la Fédération des travailleurs socialistes français, les possibilistes se divisant à leur tour entre broussistes et allemanistes quelques années plus tard. A partir de la fin du XIX^e siècle, Brousse se rapproche des autres courants socialistes pour lutter contre la politique des ministères modérés Casimir-Perier, Dupuy et Méline, et finit par adhérer sans conditions au programme du PSU-SFIO⁵⁰.

En 1887, Brousse est élu au conseil municipal par le quartier des Épinettes. Il se montre un édile particulièrement actif. Ses préoccupations couvrent un large spectre, allant de la santé publique à la gestion de l'espace urbain, en passant par les questions fiscales : il préconise en effet la création d'un laboratoire municipal parisien, s'occupe du régime des aliénés et de l'Assistance publique, milite pour la suppression des fortifications et de l'octroi, et logiquement, joue un rôle important dans le prolongement des lignes du Métropolitain au-delà des limites administratives de Paris⁵¹.

Cet engagement local d'un élu qui est aussi un homme politique de dimension nationale, prend tout son sens quand on le rapproche de ses prises de position au sein du mouvement socialiste : pour les possibilistes il est souhaitable de jouer le jeu électoral, afin de procéder à des avancées graduelles et localisées vers le socialisme, en particulier au sein des collectivités locales. Brousse n'est d'ailleurs pas l'unique possibiliste à siéger à la Commission municipale des fortifications : sur les quinze membres qu'accueille celle-ci entre 1906 et 1908, quatre appartiennent ou ont appartenu à ce courant⁵².

Qu'un possibiliste milite pour la suppression de l'enceinte n'est pas étonnant : celle-ci permettrait à la Ville de récupérer des espaces suffisants pour mener une véritable politique foncière. Brousse rejoint ici les préoccupations d'un autre socialiste, Halbwachs, qui en en 1908 réclame un aménagement de l'enceinte sous contrôle municipal⁵³, cette opération n'étant qu'un exemple et qu'un moment de la politique de pilotage et d'accompagnement de l'évolution urbaine qu'une ville est susceptible de mener.

50. J. Jolly (dir.), Dictionnaire des parlementaires français..., op. cit.

^{51.} *Ibid*.

^{52.} Jean Maitron (dir.), Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français 1871-1914, Paris, les Éditions ouvrières, 1964 et J. Jolly (dir.), Dictionnaire des parlementaires français..., op. cit.

^{53.} Maurice Halbwachs, «La Politique foncière des municipalités» (1908) in Classes sociales et morphologie, présentation de Victor Karady, Paris, Minuit, 1972, pp. 177-198.

Territoires urbains contestés

Marie Charvet La question des fortifications de Paris dans les années 1900 Brousse participe à la série d'affrontements qui opposent la Ville et l'État au sujet de l'enceinte, et s'en fait à plusieurs reprises l'historien devant ses collègues du conseil municipal⁵⁴. Il s'agit pour lui d'obtenir la disparition de l'enceinte, présentée comme une mesure d'hygiène⁵⁵, et son aménagement sous contrôle municipal: en 1901 il se prononce donc pour l'achat de la partie nord-ouest des fortifications contre 162 millions, avant de se ranger à l'avis de la Commission, qui considère que le prix exigé est trop élevé⁵⁶. Brousse est aussi l'un des artisans de la conclusion de l'accord de 1902, qui soulève l'indignation des partisans de la préservation des sites et de ceux des espaces libres⁵⁷. Paradoxalement, les défenseurs de l'accord partagent les préoccupations de leurs adversaires : en obtenant de l'État qu'il fasse concorder le lotissement des terrains avec le plan de la Ville, on ménage les intérêts esthétiques de Paris. Pour Brousse, le rejet du projet de convention se traduirait par une catastrophe:

En tant que président de la Commission des fortifications,

«Si nous ne voulons rien concéder, l'État réalisera l'opération tout seul [...] ; il nous livrera des voies étroites, bordées de constructions mesquines qui déshonoreraient le bois de Boulogne et ses abords.»⁵⁸

Le préfet de la Seine partage cet avis : à défaut de l'achat des terrains par la Ville, il insiste sur la nécessité d'un plan de lotissement négocié avec l'État «pour sauvegarder les intérêts artistiques et généraux de la ville de Paris»⁵⁹. Chez Brousse, cette volonté de préserver un site privilégié se double du souci de procurer du travail aux ouvriers parisiens⁶⁰.

Le rapport qui présente aux élus parisiens le projet d'accord a pour auteurs Brousse, pour la Commission des fortifications et Chérioux, pour la 3° Commission (voirie de Paris; travaux affectant la voie publique)⁶¹. Chérioux est un des nouveaux membres désignés en 1904. Au-delà de cette commune appartenance à la Commission, tout le sépare de Brousse.

Adolphe Chérioux : un «technicien» suiviste ?

Adolphe Chérioux entre au Conseil municipal en 1895. Cette relative ancienneté le distingue des autres nouveaux arrivants dans la Commission, qui ont tous été élus en 1900 ou plus tard. Dès son arrivée au conseil il se montre très actif, en particulier dans les domaines touchant à la gestion des espaces urbains : au cours de sa longue carrière d'élu municipal et départemental, il préside la 3° Commission, la Com-

- 54. Paul Brousse, Rapports et Documents du conseil municipal, 1893, imprimé n° 22 et 1905, imprimé n° 4.
- 55. Paul Brousse, Rapports et Documents du conseil municipal, 1893, imprimé n° 22.
- 56. Procès-verbaux des séances du conseil municipal, 1901, tome 1, séances du 18, 21 et 23 janvier 1901; 1902, tome 2, séance du 18 janvier 1902.
- 57. Procès-verbaux des séances du conseil municipal, 1901, tome 2, séances du 13 juillet et du 12 décembre 1901; 1902, tome 1, séance du 18 janvier 1902.
- 58. Procès-verbaux des séances du conseil municipal, 1902, tome 1, séance du 18 janvier 1902.
- 59. Idem.
- 60. Procès-verbaux des séances du conseil municipal, 1901, tome 2, séance du 30 décembre 1901.
- 61. Paul Brousse et Adolphe Chérioux, Rapports et Documents du conseil municipal, 1902, imprimé n° 1.

mission des fortifications et le jury des concours et façades de Paris. Il est l'auteur de rapports sur l'aménagement du Champ de Mars, la destruction de la Galerie des Machines, l'ouverture de la ligne métropolitaine nord-sud et la création du Parc des expositions à la porte de Versailles. Il est aussi à l'origine de la transformation du matériel d'enlèvement des ordures ménagères et du nettoiement⁶².

Chérioux a bâti sa carrière municipale sur son implantation locale. Né en 1857 à Vaugirard, cet entrepreneur de travaux publics du XV^e arrondissement, «président ou membre honoraire de la plupart des sociétés de son quartier»⁶³, est élu au conseil en 1895, après deux tentatives infructueuses en 1890 et en 1893. Lors de ses deux échecs, il permet par son désistement l'élection d'un candidat radical. Jusqu'à son décès en 1935, il est constamment réélu dans son quartier (Saint-Lambert). Ce notable local, qui deviendra Commandeur de la Légion d'Honneur, représente plusieurs fois la ville de Paris à l'étranger. Il s'investit aussi dans la préparation d'expositions : il est directeur général de l'Exposition des arts décoratifs de 1925 et directeur-adjoint de l'Exposition coloniale de 1931⁶⁴.

La présence de Chérioux à la Commission des fortifications, préparée par son rôle dans la conclusion de l'accord de 1902, s'inscrit logiquement dans son activité d'élu. Il y acquiert rapidement des responsabilités : nommé vice-président de la Commission désignée en 1904, il remplace Brousse à la présidence en 1907⁶⁵. En 1907 et 1908, il rédige les deux rapports portant sur les offres de Caillaux, alors aux Finances, qui propose de céder les parties ouest et nord de l'enceinte à la Ville pour 90 puis pour 64 millions⁶⁶. S'exprimant au nom de la Commission, il se prononce à deux reprises pour l'acceptation des offres ministérielles, mais n'est pas suivi par le conseil.

Ces deux rapports portent principalement sur des points techniques, comme le détail des pourparlers entre le préfet de la Seine et le ministre des Finances. Sans doute pour cette raison Chérioux ne s'attarde pas sur l'hygiène et l'esthétique. Il est d'autant plus intéressant de noter qu'il se sent tenu d'adopter le vocabulaire des partisans de la conservation, en particulier quand il s'agit de prendre acte des bonnes dispositions des interlocuteurs gouvernementaux de la Ville⁶⁷. D'une certaine manière on peut affirmer que Chérioux s'adapte à la reformulation de la question, sans véritablement y participer. En cela il diffère de Brousse, qui par la

62. Prévost et Roman d'Amat (dir.), Dictionnaire de biographie française, Paris, Letouzey et Ané, 1959.

63. Idem.

64. Ibid.

65. Liste de MM. les membres du conseil municipal..., op. cit., n° 103, tirage du 20 juin 1905; n° 108, tirage du 8 juillet 1908.

66 Adolphe Chérioux, Rapports et Documents du conseil municipal, 1907, imprimé n° 121 et 1908, imprimé n° 39.

67. Adolphe Chérioux, Rapports et Documents du conseil municipal, 1907, imprimé n° 39.

Territoires urbains contestés

Marie Charvet La question des fortifications de Paris dans les années 1900 logique même de son engagement ancien en faveur d'une suppression hygiénique de l'enceinte est appelé à prendre en considération la dimension hygiénique de l'aménagement des terrains libérés, avec tout ce que cette dimension implique de neuf à l'aube du xx^e siècle, et en particulier le lien avec la dimension esthétique. Adolphe Chérioux diffère également de Fortuné d'Andigné, qui est partie prenante dans le mouvement de préservation des sites, et de Louis Dausset, qui utilise la question de l'enceinte pour tenter de se faire une place parmi les partisans des espaces libres et de la préservation des sites.

Fortuné d'Andigné ou la préservation des sites et les «espaces libres» au Conseil municipal

Avec l'élection de Fortuné d'Andigné en 1904, le mouvement de la préservation des sites, ainsi que celui des espaces libres, font leur entrée au conseil municipal. A la différence de Brousse ou de Chérioux, Andigné, issu d'une ancienne famille de militaires et de notables, est socialement assez proche des milieux où recrutent ces mouvements. Fils d'un général, qui est aussi député, et petit-fils de député, il commence par suivre les traces paternelles, mais la républicanisation des institutions qui suit l'accession des radicaux au pouvoir met fin à sa carrière d'officier de cavalerie : par solidarité avec l'un de ses supérieurs, il démissionne, sans doute lors de l'«affaire des fiches». Fortuné d'Andigné n'est alors âgé que d'une trentaine d'années, puisqu'il est né en 1868, mais il ne semble pas s'être tourné vers une autre profession. La politique, au niveau local, l'occupe désormais : en 1904 il se présente aux élections municipales; son programme conservateur séduit les électeurs du quartier de la Muette, qui lui restent fidèles jusqu'à la fin de ses jours. Fortuné d'Andigné ne faillit pas à la tradition familiale, puisqu'il devient député en 1932, trois ans avant son décès. Au conseil municipal, il est inscrit au groupe républicain municipal⁶⁸.

Il est possible de rendre compte du rôle de Fortuné d'Andigné au sein de la Commission des fortifications par son appartenance au courant de la préservation du patrimoine, qui le conduit à rallier la cause des «espaces libres». Cette double appartenance l'amène à devenir, après 1908, l'un des porte-parole de la Section d'hygiène au sein du Conseil municipal pour la question des fortifications. On peut distinguer une évolution dans l'action de Fortuné d'Andigné.

68. J. Jolly (dir.), Dictionnaire des parlementaires français..., op. cit.; Ernest Gay, Nos édiles 1904-1908, Paris, la Nouvelle revue française.

En 1905, il s'associe à la campagne de défense du Bois en rédigeant un article sur «l'agrandissement du bois de Boulogne» pour *L'Écho de Paris*⁶⁹. Il défend certes la qualité du cadre de vie de ses électeurs, qui est aussi le sien, mais cette remarque n'épuise pas la totalité du sens de son intervention. Son intérêt pour la protection des sites est plus profond, comme le prouve son caractère durable. En 1911, Andigné siège à la Commission du vieux Paris⁷⁰, Commission dont il devient le vice-président en 1925 et au sein de laquelle il «s'efforc[e] de conserver à la capitale son aspect monumental, tout en tenant compte de ses besoins d'expansion, [la] beauté de Paris étant son principal souci.»⁷¹ La pérennité de cet engagement se double d'une communauté de références avec les défenseurs des sites, mais surtout avec les partisans des «espaces libres».

En 1906, Fortuné d'Andigné rédige, au nom de la Commission des fortifications, un programme d'aménagement de la partie de l'enceinte désaffectée par la loi de 1898⁷². L'idée d'un achat global des terrains par la Ville est abandonnée et le contrôle municipal sur l'opération s'exerce au niveau de l'affectation des différentes parties de l'enceinte à des usages différents, l'affectation étant d'ailleurs fortement marquée par l'emplacement : la portion de l'enceinte longeant le bois de Boulogne serait consacrée pour partie à l'agrandissement du Champ de courses, le reste revenant à la Ville qui lui ferait réintégrer le Bois ; la portion la plus septentrionale accueillerait l'hôpital Beaujon, dont le transfert est à l'étude. Ce projet n'est pas discuté par le conseil, du moins pas en séance publique. Significativement, le rapport s'ouvre sur une longue dissertation sur les «espaces libres», dont l'opinion publique, souligne l'auteur, a récemment compris la nécessité pour la santé des villes. Le plus intéressant reste toutefois le choix des références opéré par Fortuné d'Andigné: on y retrouve le Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France⁷³, mais aussi des textes émanant de certains des futurs membres les plus actifs de la Section d'hygiène, tels Benoît-Lévy, Forestier, Hénard et de Souza⁷⁴.

Fortuné d'Andigné est membre de la Section d'hygiène⁷⁵, mais n'assiste à aucune des réunions. Il n'en est pas moins un allié précieux : en 1908 il se fait à deux reprises l'avocat du projet d'aménagement de la Section d'hygiène⁷⁶, face à un projet concurrent élaboré par Louis Dausset. L'existence d'un tel projet ne doit pas surprendre : l'intervention des réformateurs sociaux ne consacre pas

- 69. Fortuné d'Andigné, «L'Agrandissement du bois de Boulogne», L'Écho de Paris, 6 septembre 1905, cité par Fortuné d'Andigné, Rapports et Documents du conseil municipal, 1906, imprimé n° 93.
- 70. Ernest Gay, *Nos Édiles*, 1911, Paris, la Nouvelle revue française.
- 71. J. Jolly (dir.), Dictionnaire des parlementaires français..., op. cit.
- 72. Fortuné d'Andigné, Rapports et Documents du conseil municipal, 1906, imprimé n° 93.
- 73. Bulletin de la Société pour la protection des paysages de France, n° 4, 1902; n° 3, 1903; n° 9, janvier à mars 1904, n° 17...; 15 octobre 1905; 15 janvier et 15 avril 1906, cité par Fortuné d'Andigné, Rapports et Documents du conseil municipal, 1906, imprimé n° 93.
- 74. G. Benoît-Lévy, La Cité-Jardin; J.-C. N. Forestier, Grandes villes et systèmes de parcs, Paris, 1906 et «Les Parcs de jeux ou jardins de quartier dans les grandes villes», Revue municipale, 15-30 septembre 1906, pp. 273-278; E. Hénard, Études sur les transformations de Paris (fasc. 3), Les Grands Espaces libres. Les Parcs et Jardins de Paris et de Londres et un article sur les espaces libres in Bulletin trimestriel de la Société française des habitations à bon marché, 1905, n° 3; R. de Souza, «Les Espaces libres», La France de demain, 20 juillet 1904 et «L'Avenir du Bois», La Liberté, 8 août 1906, cités par Fortuné d'Andigné, Rapports et Documents du conseil municipal, 1906, imprimé n° 93.
- 75. Annales du Musée social, février 1911, «Travaux des sections. Section d'hygiène urbaine et rurale, séance du 20 janvier 1911», pp. 63-72.
- 76. Fortuné d'Andigné, Rapports et Documents du conseil municipal, 1908, imprimés n° 76 et n° 168.

Territoires urbains contestés

Marie Charvet

La question des fortifications
de Paris dans les années 1900

l'effacement du rôle des élus locaux, qui, s'ils ont accepté d'en passer par les conditions du Musée social à l'occasion des élections de 1908, ne tardent pas à rejeter cette tutelle.

L'absence des édiles à la réunion de la Sorbonne : le refus de la tutelle des réformateurs sociaux

La réunion de la Sorbonne marque l'échec de la politique engagée par le Musée Social lors de la campagne pour les élections de mai 1908 pour rallier sous sa bannière les élus locaux. A l'occasion de la réunion, les conseillers municipaux, qui avaient accepté lors de la campagne une certaine mise sous tutelle de la part de la Section d'hygiène, reprennent leur indépendance.

Les élus locaux sont en effet les grands absents de la réunion. Non seulement aucun d'entre eux ne s'y exprime, mais ils sont particulièrement peu nombreux à se rendre à une manifestation à laquelle ils ont été invités comme spectateurs. Cette absence contraste avec l'accueil favorable réservé à l'intervention de la Section d'hygiène dans la campagne électorale (parmi les signataires de l'affiche, on relevait entre autres le nom de Dausset)⁷⁷. Il semble que les élus locaux, et au premier chef les membres de la Commission des fortifications, choisissent l'occasion de cette réunion pour manifester leur intention de conserver leur autonomie par rapport aux réformateurs sociaux. Les quelques édiles présents à la réunion ne le sont alors pas par hasard.

A la réunion de la Sorbonne ne sont présents que trois élus municipaux : Paul Escudier, représentant du IX^e arrondissement⁷⁸, Froment-Meurice, élu du quartier de la Madeleine et Ambroise Rendu, conseiller du VII^e arrondissement⁷⁹. Seuls Fortuné d'Andigné et Gabriel Bertrou, élu du II^e arrondissement, ont jugé utile d'excuser leur absence par une lettre⁸⁰. Parmi ces cinq hommes, trois (Andigné, Escudier⁸¹ et Rendu⁸²), appartiennent à la Section d'hygiène, les deux premiers n'y jouant qu'un rôle très effacé. Seul Fortuné d'Andigné est impliqué de près – comme membre de la Commission des fortifications – dans le traitement de la question de l'enceinte. Les autres membres de la Commission ne se manifestent pas, bien que, comme tous les élus parisiens, ils aient été «convoqués»⁸³ à la réunion.

Il s'agit en effet d'une véritable «convocation», et c'est sans doute là que le bât blesse : les édiles ne sont pas invités à prendre la parole, mais à former une assistance dont on

- 77. Raoul de Clermont, Cros-Mayrevielle, «La Campagne électorale de 1908», *op. cit.*
- 78. J. Jolly (dir.), Dictionnaire des parlementaires français..., op. cit.
- 79. C.-E. Curinier, Dictionnaire national des contemporains..., op. cit.
- 80. «Compte-rendu de la réunion [...]. Conférence de Maître Henri Robert»..., op. cit.
- 81. «Travaux des sections. Section d'hygiène urbaine et rurale : séance du 11 novembre 1909», *Annales du Musée social*, décembre 1909, pp. 388-397.
- 82. «Travaux des sections. Section d'hygiène urbaine et rurale : séance du 14 janvier 1909», *Annales du Musée social*, février 1909, pp. 54-60.
- 83. Ibid.

attend qu'elle approuve les discours des orateurs qui se succèdent à la tribune. Ces mêmes hommes, qui avaient accepté de faire leur sans discussion préalable le projet de Hénard, ne jugent pas nécessaire de se rendre à la réunion de la Sorbonne. Sans doute peut-on expliquer cette absence par des raisons de calendrier électoral : une fois en poste, les ex-candidats disposent d'une plus grande marge de liberté, et ne sont plus obligés d'en passer par les conditions de ceux qui pourraient détenir les clefs de leur élection. C'est en tout cas l'interprétation de Robert :

«[...] des hommes d'État pour nous encourager, des conseillers municipaux... ah, il n'y en a pas beaucoup mais la qualité remplace la quantité. Ils ont été convoqués tous les 80, seulement ils sont encore dans tout l'enivrement et dans toute la joie du succès, ils viennent d'être réélus, ils oublient un peu qu'il faut compter avec nous. Il y en a deux ou plutôt trois, je vous demande pardon si j'en oublie, il va en arriver beaucoup tout à l'heure si on les avertit que nous disons du mal d'eux...»⁸⁴

Ces propos ironiques contiennent sans doute une part de vérité, mais le plus significatif dans cette auto-exclusion des élus locaux reste sans doute le refus de la «mise sous tutelle» proposée par les élites de la réforme sociale. Ce refus ne se traduit pas, bien au contraire, par un désintérêt pour la question de l'enceinte.

Des édiles capables de stratégies autonomes : le projet Dausset

Le refus des élus d'en passer par les fourches caudines du Musée social ne révèle pas une absence de prise en considération des espaces libres et de l'esthétique dans les projets d'aménagement des fortifications élaborés au sein des assemblées locales. Les conseillers municipaux sont sensibles à ces questions, comme l'indique la nomination dès 1904 d'un personnel nouveau à la Commission des fortifications. La désignation de Fortuné d'Andigné, bien avant l'intervention du Musée Social, est révélatrice. Le maintien de Brousse à la tête de la Commission est lui aussi l'indice d'un ancrage de la question du côté de l'hygiène; comme le remarque ce dernier, la volonté municipale de parvenir à une aménagement hygiénique de l'enceinte ne relève pas du simple effet de mode:

«Et toujours le conseil et ses représentants manifestèrent l'intention d'en (les terrains des fortifications) transformer la plus grande partie en parcs de verdure, en "espaces libres" suivant le mot à la mode.»⁸⁵

^{84. «}Compte-rendu de la réunion [...]. Conférence de Maître Henri Robert»..., op. cit.

^{85. «}Proposition relative à la création d'espaces libres à réserver sur la rive droite de Paris, présentée par M. Paul Brousse, conseiller municipal»..., op. cit. C'est moi qui souligne.

Territoires urbains contestés Marie Charvet La question des fortifications de Paris dans les années 1900 Dans ces conditions, l'intervention de la Section d'hygiène, en conférant une importance accrue à la question de l'aménagement de l'enceinte, contribue à relancer le débat au sein du Conseil: ce n'est que dans la mesure où cette question occupe le devant de la scène, et où par conséquent les bénéfices que peuvent espérer ceux qui la régleront sont élevés, qu'un «prétendant» comme Dausset peut surgir.

Illustration non autorisée à la diffusion

Louis Dausset, Projet d'utilisation de la zone en espaces libres entre la porte de Neuilly et la porte d'Asnières. (Cette illustration nous a été aimablement communiquée par Jean-Louis Cohen et André Lortie). Fin 1908, Dausset présente au conseil municipal un projet d'aménagement: la Ville achèterait l'ensemble des terrains de l'enceinte proprement dite, qui seraient lotis, tandis que la zone de servitude non aedificandi, qui s'étend sur 250 mètres au-delà de l'ouvrage militaire, serait transformée en une ceinture d'espaces libres (ci-dessus). La servitude, qui s'exerce sur des terrains appartenant à des particuliers, serait maintenue jusqu'à l'expropriation de ces derniers, l'espace occupé par la zone étant détaché du territoire des communes de la banlieue limitrophe pour être annexé à la capitale⁸⁶.

Cette proposition entre en concurrence avec les solutions élaborées du côté de la Section d'hygiène qui s'inspire du projet Hénard de 1903. Début 1908, Siegfried dépose une proposition de loi qui prévoit la remise gratuite de la partie nord-ouest des terrains de l'enceinte à la Ville, à charge pour celle-ci d'y établir un boulevard circulaire, un certain nombre de squares, ainsi que quatre

86. Procès-verbaux des séances du conseil municipal, 1908, tome 2, séance du 4 novembre 1908.

grands parcs s'étendant aussi sur la zone attenante. Pour financer cet aménagement, la Ville aurait la permission d'aliéner un tiers des terrains reçus. La servitude non aedificandi qui grève la zone serait levée, et cette dernière rattachée à la capitale. L'année suivante, la Section d'hygiène est à même de proposer une solution d'ensemble : neuf parcs de quinze à vingt hectares seraient créés, en partie sur les fortifications, en partie sur la zone. S'y ajouteraient treize terrains de sport établis sur les seules fortifications, la Ville lotirait le surplus de l'enceinte et verserait le produit de la vente à l'État à titre de paiement pour les terrains militaires⁸⁷.

Dausset trouve un adversaire en Fortuné d'Andigné, qui défend la solution du Musée social. L'opposition de ces deux hommes au sujet de l'enceinte traduit une opposition plus profonde : alors que Fortuné d'Andigné, issu d'une famille de notables, élu du XVI^e arrondissement, est en quelque sorte membre de droit du groupe constitué par les partisans de la préservation des sites et des «espaces libres», Dausset fait figure de prétendant, non seulement à l'accès à ce milieu, mais aussi plus largement à l'élite.

Cet agrégé de Lettres, né à Tarbes en 1866, a été révoqué en 1900 suite à son entrée en politique lors de l'affaire Dreyfus: avec François Coppée et Jules Lemaître, il est l'un des fondateurs de la Ligue de la patrie française. Un mois après sa révocation, il se présente aux élections municipales, dans III^e arrondissement. Il représente le quartier des Enfants-Rouges jusqu'à son élection au Sénat. Ses tentatives pour utiliser le quartier dont il est l'élu comme tremplin pour une carrière politique nationale se soldent pas un échec: à deux reprises, en 1902 et en 1906, il se présente sans succès à la députation dans le IIIe arrondissement, sous l'étiquette «nationaliste». Il lui faut attendre l'après-guerre pour accéder à un mandat national : en 1920, il est élu au Sénat sur la liste d'Union nationale. Dausset ne jouera qu'un rôle effacé au sein de la Haute assemblée. Politiquement, il est d'ailleurs presque rentré dans la norme : membre du Parti républicain, démocratique et social, il s'inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale. Du polémiste d'extrême-droite, Dausset ne garde que l'antisémitisme; il se signale d'ailleurs par une intervention au Sénat au sujet de «l'invasion de certains quartiers de Paris par des réfugiés juifs d'Orient» qui «[...] compromettent la santé physique de la population»⁸⁸, ou la récupération du discours hygiéniste au ser-

^{87. «}Travaux des sections. Section d'hygiène urbaine et rurale : séance du 11 novembre 1909», Annales du Musée social, décembre 1909, pp. 388-397.

^{88.} J. Jolly (dir.), Dictionnaire des parlementaires français..., op. cit.

Territoires urbains contestés

Marie Charvet

La question des fortifications
de Paris dans les années 1900

vice de l'obsession racialiste... Lors des élections sénatoriales de 1927, Dausset est battu par un candidat de gauche, Pierre Laval⁸⁹.

Au sein des assemblées locales, Dausset préside un grand nombre de commissions importantes, en particulier la Commission mixte des transports en commun, la Commission de contrôle du gaz, la Commission des expositions. En 1908, l'année où il dépose son projet d'aménagement de l'enceinte, Dausset est rapporteur général du budget de la ville de Paris et ses rapports sont commentés dans la presse.

L'intervention de Dausset dans le débat sur l'enceinte se produit à un moment où, les feux de l'affaire Dreyfus éteints, il est difficile de persévérer dans la construction d'une carrière politique sur les seuls thèmes du nationalisme et de l'antisémitisme, et où sa position d'élu local lui vaut une certaine notoriété. Rien d'étonnant donc à ce qu'il tente d'utiliser son statut d'édile (le seul capital dont il dispose) dans un débat où interviennent depuis quelque temps des acteurs dotés d'un statut beaucoup plus prestigieux.

Dausset l'emporte dans cette partie où ses adversaires semblaient pourtant disposer des meilleures cartes : en 1912, une convention reprenant les termes de son projet est signée entre l'État et la Ville, la ratification parlementaire intervenant en 191990. L'adoption du projet Dausset est un échec pour le Musée social⁹¹. En l'affaire, les réformateurs sociaux sont victimes de leur succès, ainsi que de celui des esthètes et des sportifs : la visibilité que l'intervention de ces différents acteurs a conférée à la question des fortifications compte certainement dans la décision d'un homme en quête de reconnaissance comme Dausset de s'emparer de la question. L'échec du Musée social n'est d'ailleurs que relatif; en effet, pour les fondateurs de la Section, la question de l'enceinte n'est qu'un élément dans un programme plus vaste: l'aménagement rationnel des villes. Or il semble que cette dimension ait été intégrée par les édiles dans les années 1910 : Dausset lui même, dans son rapport sur le budget municipal de 1913, accorde une place très importante à la question de l'extension de Paris⁹².

89. Ibid.

- 90. Pierre Brisset, La Zone de Paris et la loi du 10 avril 1930, thèse pour le doctorat (sciences politiques et économiques), Faculté de droit de l'université de Paris, Melun, Imprimerie administrative, 1932.
- 91. Georges Risler, «Les Espaces libres dans les grandes villes». Conférence faite au Musée Social en février 1909, par Georges Risler..., op. cit.
- 92. Louis Dausset, Rapports et Documents du conseil municipal, 1912, imprimé n° 95.